



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Réaménagement de l'Aire des vents, une propriété départementale située sur la commune de Dugny, en nouveau parc départemental.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Département de Seine-Saint-Denis

Collectivité territoriale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 2 9 3 0 0 0 8 2 0 1 4 5 3

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

STOTZENBACH

Gaëlle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Réaménagement de l'Aire des vents à Dugny sur une emprise existante de 17.6ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagée initialement pour accueillir des grands événements (Fête de l'Humanité, Salon aéronautique du Bourget), l'Aire des vents deviendra un nouveau parc départemental doté d'équipements sportifs et de loisirs, avec des milieux naturels et des paysages confortés et une biodiversité renforcée. Le projet est conçu dans une logique d'excellence environnementale et d'adaptation aux enjeux du changement climatique : recherche d'équilibre entre les déblais et remblais générés par les terrassements et réemploi des matériaux, aménagement d'espaces frais et ombragés, confortement de milieux naturels résistants et accueillant pour la biodiversité.

Les travaux prévus sont :

- réaménagement de l'entrée nord pour lui apporter un niveau de qualité équivalent aux entrées sud (Solideo)
- réaménagement de l'espace central : arasement partiel du mur anti-bruit et aménagement de nouveaux équipements sportifs et de loisirs, de jeux d'eau
- à l'est, aménagement d'équipements sportifs : boucle de vitesse de 1000m, patinoire de glisse, pumtrack
- désimperméabilisation de 60% de la superficie de la voirie et renaturation de 2.1ha
- sur l'ensemble du parc, plantation de 520 arbres et de lisières arbustives
- déconnexion totale du réseau public pluvial, gestion des EP à la trentennale et création de nouveaux milieux humides (noues et bassins d'infiltration à ciel ouvert)

#### 4.2 Objectifs du projet

Plusieurs objectifs sont visés dans le projet :

- développer l'offre d'équipements récréatifs, sportifs et de détente tous publics pour développer l'attractivité du site
- diversifier les milieux naturels afin d'améliorer la biodiversité du site :
  - . création de lisières arbustives
  - . plantation de nouveaux arbres, pour apporter ombrage et fraîcheur
  - . renforcement des boisements anciens existants par la suppression des sujets dépérissants ou morts et la replantation de baliveaux plus adaptés au sol et aux conditions climatiques
  - . suppression des espèces exotiques envahissantes
  - . augmentation importante de la superficie des prairies de fauche tardive (6.4ha au total) par des actions de gestion en parallèle du projet
  - . création de nouveaux milieux humides (noues et bassins d'infiltration à ciel ouvert)
  - . installation de nichoirs à oiseaux, gîtes à chiroptères, hibernaculums
- désimperméabilisation et désartificialisation des sols pour augmenter les surfaces de milieux naturels
- réemploi des matériaux issus des terrassements et de la déconstruction de la voirie pour viser un équilibre déblais remblais et limiter au maximum les exports de matériaux

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend plusieurs interventions successives, entre le démarrage prévu en février 2026 et l'achèvement du projet prévu en avril 2028 :

- rabotage et démolition de voirie (avec réemploi des matériaux), pose d'enrobés
- terrassement et reprofilage du mur anti-bruit existant
- terrassements du site et des fonds de forme pour créer de nouvelles voiries, noues, tranchées drainantes et bassins d'infiltration
- mise en place et création d'équipements sportifs et de loisirs (ombrières, aire de jeu, aire de glisse, jeux d'eau...) et des mobiliers
- plantation de végétaux, semis, installation des abris pour la faune (en 2 temps : une première phase réalisée au printemps 2027, le reste au printemps 2028)

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aménagement du site vise à diversifier les usages et améliorer sa biodiversité. C'est un projet pérenne, qui sera exploité en tant que 9<sup>e</sup> parc géré par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Le nouveau parc est conçu comme un espace de rencontre entre les anciens habitants de Dugny et les nouveaux résidents du quartier du Village des médias, hérité des JOP 2024, aménagé en limite sud-ouest du futur parc. C'est pourquoi une augmentation de la fréquentation quotidienne est attendue, facilitée par une amélioration de son accessibilité (réaménagement et augmentation du nombre des entrées). Ponctuellement, des événements culturels et de loisirs pourront être organisés sur le site.

Le projet ne générera pas d'augmentation des flux motorisés à proximité, il ne prévoit pas d'aménagement de parking de stationnement pour véhicules. Lors des événements, l'accessibilité se fera par les transports en commun.

Le futur parc sera ouvert en continu mais fermé en cas d'intempéries. Les entrées seront toutes accessibles aux PMR et équipées de dispositifs anti-intrusion dissuasifs pour les deux roues motorisées. Les équipements, en particulier l'aire de jeux et certains équipements sportifs seront accessibles aux personnes porteuses de handicaps. Les pluies seront gérées in situ, sans rejet au réseau public.

Les milieux naturels seront gérés conformément aux prescriptions de gestion issues du groupement de maîtrise d'oeuvre (Agence TER + Indiggo - écologue) en lien avec la Direction de la Nature, des paysages et de la Biodiversité du CD93. Des suivi naturalistes seront par ailleurs mis en place (notamment avifaune, florilège, propage).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager  
Autorisation au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du site	176 134m <sup>2</sup>
Superficie directement ou indirectement impactée par le projet (aménagement, plantations et semis)	77 443m <sup>2</sup>
Superficie désimperméabilisée et renaturée	20 520 m <sup>2</sup>

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : rue Normandie-Niemen

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Dugny

Code postal : 9 3 4 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 8 ° 9 4 ' 6 9 " 1 Lat. : 0 2 ° 4 1 ' 9 5 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Dugny

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Dugny approuvé le 3 février 2020, zonage NI. Le PLUi de Paris Terre d'Envol (approbation prévue en juillet 2025) sera le document d'urbanisme sur la base duquel le permis d'aménager sera délivré.

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## **5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Paris-Le Bourget (2017)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Caractérisation en cours. Inventaire floristique réalisé en 2024 : pas de végétation hygrophile sur le site. Sondages pédologiques réalisés en 2025, dans l'attente des résultats. Faible probabilité de zone humide compte tenu de l'épaisseur de remblais constituée lors de l'aménagement initial du site doublé de l'absence de végétation hygrophile.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) mis à jour en 2023. Dugny est concerné par les risques inondation (risque de débordement indirect), ruissellement pluvial, mouvements de terrain (retrait gonflement argile) et tempête.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce DDRM identifie aussi les risques technologiques du territoire. Dugny est concerné par les risques liés au transport de matières dangereuses sur routes et par canalisation de gaz haute pression.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études de sol ont été réalisées en 2023 par GEOTEC. Elles tendent à montrer la présence de pollutions dans des remblais présents au droit des différents secteurs investigués : présence de BTEX, HAP, COHV, PCB et HCT C10-C40 à l'état de traces avec ponctuellement des teneurs plus élevées en HAP et PCB. Les déblais générés par le projet seront soit réemployés pour les nouvelles structures de chaussée soit évacués en décharge.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'alimentation en eau potable public n'est présent sur la zone d'étude. L'eau potable sur Dugny provient des eaux de la Marne et elle est traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Georges-Valbon, composante du multi-sites Natura 2000 en Seine-Saint-Denis, Zone de Protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux - distance inférieure à 150 mètres
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Besoin en eau potable uniquement, lié aux activités parc : fontainerie et lave main des sanitaires (toilettes sèches)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu des terrassements, un excédent de déblais et de déchets inertes non réutilisés dans le cadre du projet est à prévoir : - évacuation en décharge de 3602m3 de déblais issus de la déconstruction du mur anti-bruit - évacuation en décharge de 1904m3 de graves excédentaires - évacuation de 36870m <sup>2</sup> d'enrobés (diag amiante/HAP réalisé sur voiries existantes, réemploi possible des enrobés hors site après envoi vers des centrales de recyclage)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de forage sur site, prélèvement réduit sur le réseau d'eau potable (usages parc dont toilettes sèches). Déconnexion totale du site du réseau public pluvial. Toutes les pluies sont gérées in situ (occurrence trentennale, inondation partielle du site au-dela, sauf espace central, dont l'occurrence est la centennale)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diversification des milieux naturels (création de milieux humides et de lisières boisées, création de jardins secs, nouveaux bosquets, renouvellement d'un boisement ancien avec diversification des espèces plantées, plus adaptées au site et au changement climatique, augmentation des surfaces de prairies) et nombreuses plantations afin d'améliorer la biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidence sur le site Natura 2000 mais des interactions positives sont possibles entre l'Aire des vents et le parc Georges-Valbon, liées aux migrations, passages en période de reproduction et besoins en alimentation de l'avifaune.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des surfaces désimperméabilisées, des équipements créés et des emprises minérales réemployées, 2.1ha du site seront renaturés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'attractivité du parc après son réaménagement engendrera une augmentation de sa fréquentation. Toutefois, les modes doux et les déplacements en transport en commun des usagers sont privilégiés pour accéder au site (bus, T11 Dugny La Courneuve). Au terme du réaménagement, le parc ne comprendra pas de parking de stationnement pour les véhicules individuels.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic aérien de l'aéroport Paris - Le Bourget.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune nuisance olfactive
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibrations en phase d'exploitation. La déconstruction de structures de chaussée et l'arasement du mur anti-bruit pourraient cependant constituer une source de vibrations lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage du site, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2020-2637 du 12 novembre 2020 autorisant l'aménagement de la ZAC du Cluster des médias.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'est du site, éclairage de l'aéroport Paris - Le Bourget
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées de la fontainerie seront dirigées vers les espaces plantés. Les sanitaires seront des toilettes sèches.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements limités à l'arasement du mur anti-bruit et à la déconstruction de certaines voiries. Mise en décharge des déblais non réemployés dans le projet pour les nouvelles structures de chaussée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet valorise le potentiel paysager du site, ses vues dégagées sur l'est francilien et développe sa biodiversité en diversifiant les milieux naturels et en renaturant 2.1ha après désimperméabilisation d'une partie de sa voirie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La destination de parc urbain librement accessible au public sera inchangée à l'achèvement du projet. Sa vocation sera toutefois renforcée avec des paysages et milieux naturels largement améliorés et un niveau d'équipement (mobilier, jeux, espaces sportifs) correspondant à un usage de parc, faible aujourd'hui.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Projet du Village des médias, réalisation en cours : la limite du parc est traitée en haha, une longue noue plantée qui gère une partie des eaux pluviales de l'Aire des vents (bassin versant concerné, occurrence trentennale : besoin de stockage de 393m3). Cet ouvrage ainsi que les plantations sont réalisés par l'aménageur du Village des médias (Solidéo).

Le projet de l'Aire des vents intègre les obligations de compensation de la ZAC localisées sur l'Aire des vents (arrêté préfectoral n°2020-2637 du 12 novembre 2020) :

- mesure concernant les boisements : 2,25ha de nouveaux boisements déjà réalisés en 2021 et maintenus
- mesure concernant les prairies : 5,21ha de prairies demandées et 6,4ha mises en place par des actions de gestion en parallèle du projet

---

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

---

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Précautions en phase travaux pour limiter l'impact sur les milieux naturels et les espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site :

- interventions en-dehors d'avril à juin dans les secteurs favorables à l'avifaune nicheuse, abattages (pour raison phytosanitaires : les boisements nord sont très dégradés, atteints par des pathogènes, en particulier scolytes et armillaire) à réaliser après vérification des potentialités d'arbres à cavité (protocole d'abattage à adapter sinon)
- mise en défens des secteurs à préserver lors des travaux : boisements et prairie existantes ; les dispositifs seront clairement marqués, par chaînette en plastique rouge et blanc ou par ganivelle, la rubalise étant prohibée
- matériel et engins aux normes pour que les émissions soient les moins élevées possible
- matériel propre en entrée de site afin de limiter le risque d'introduction de plante invasive
- procédures strictes de gestion des polluants potentiels de chantier : présence de kits anti-pollution, pas de remplissage / stockage d'huiles ou de carburant sur site, base vie sans effluents extérieurs
- sensibilisation des entreprises au respect de la biodiversité du site (écologue au sein du groupement de MOE)

Aménagements en faveur de la faune prévus dans le cadre du projet :

- . 10 nichoirs cavernicoles
- . 5 nichoirs pics
- . 20 nichoirs chiroptères
- . 10 hibernaculums petite faune

Les impacts sur la santé humaine sont très favorables : augmentation de l'offre d'espace de nature sur le territoire; création d'espaces de fraîcheur et ombragés, diversité des équipements en termes de tranches d'âges et de centre d'intérêt (ludique, sportif, repos, promenade), équipements PMR.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car ce projet de réaménagement en parc vise l'amélioration de son niveau d'équipement (aujourd'hui inexistant) pour bénéficier à tous les publics, il valorise son potentiel paysager et améliore sa biodiversité. L'analyse combinée des enjeux du site et des incidences potentielles de l'opération en phases chantier et exploitation a permis au maître d'ouvrage de mettre en évidence les principales thématiques à traiter : désimperméabilisation, préservation des boisements existants, diversification des milieux et nouvelles plantations plus adaptées au changement climatique, sobriété de sa gestion future. Le projet limite les terrassements et les apports de matériaux en privilégiant le réemploi des déblais pour les nouvelles structures de chaussée. Les eaux pluviales sont gérées in situ à la trentennale voire à la centennale pour le bassin versant central, sans rejet au réseau. Les besoins en eau potable sont très faibles liés aux fontaines à eau et aux jeux d'eau (brumisateurs).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan masse du projet, AVP, 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Notice générale VRD, AVP, 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Notice générale du projet, AVP, 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Diagnostic faune Aire des vents, réalisation SEGIC, 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Inventaire floristique et cartographie des habitats Aire des vents, réalisation CBNBP, 2024	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Stotzenbach

Prénom Gaëlle

Qualité du signataire Directrice de la nature, des paysages et de la biodiversité

À Bobigny

Fait le 07/05/2025

La Directrice de la Nature  
des Paysages et de la Biodiversité

**Gaëlle Stotzenbach**



Signature du (des) demandeur(s)

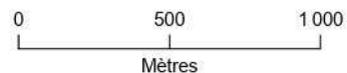
# PLAN DE SITUATION DE L'AIRES DES VENTS

(DUGNY)

-  Aire des Vents
-  Limites des EPT
-  Limites des communes
-  Latitude Longitude  
2.41955 48.94691

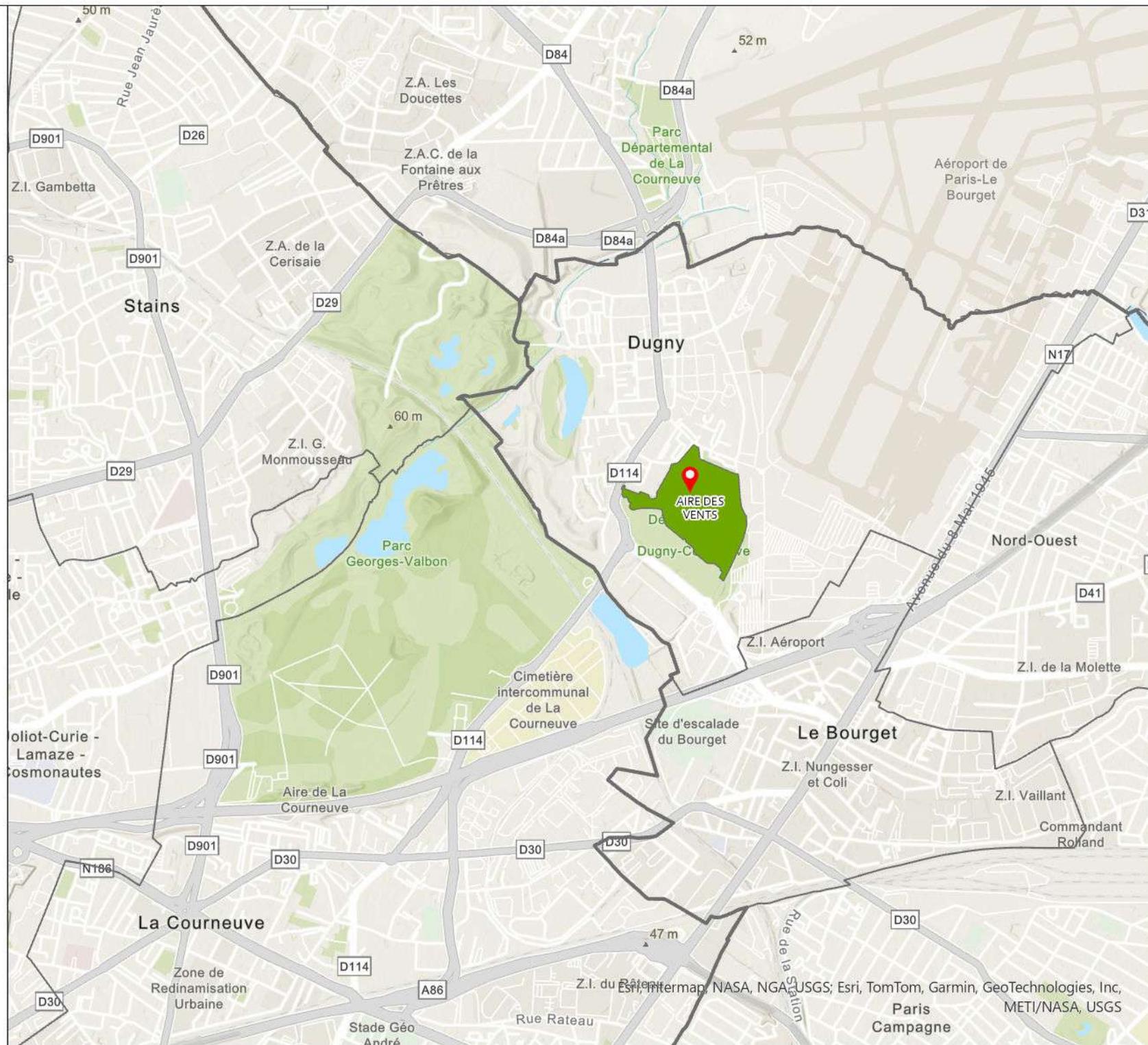
Plan N° 2025P49  
Source : CD93

Échelle de la carte : 1/25000ème



- DTCM -  
Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
06/05/2025

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT

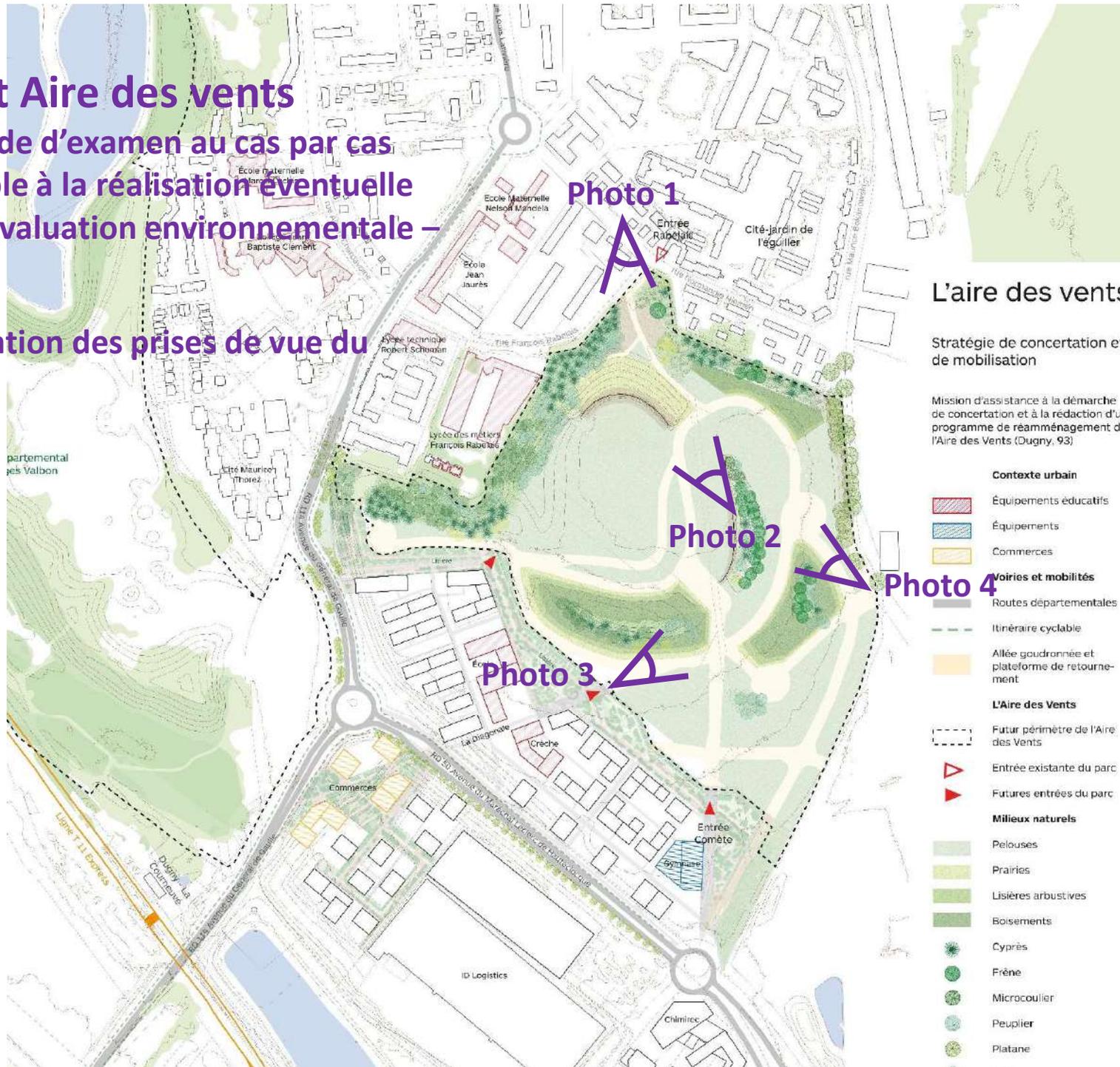


Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS; Esri, TomTom, Garmin, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS

# Projet Aire des vents

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale – CD93

Localisation des prises de vue du dossier



**Photo 1 : Vue à vol d'oiseau**  
**Prise de vue du 13/06/2024**



**Photo 2 : Mur anti-bruit**  
**Prise de vue du 06/07/2023**



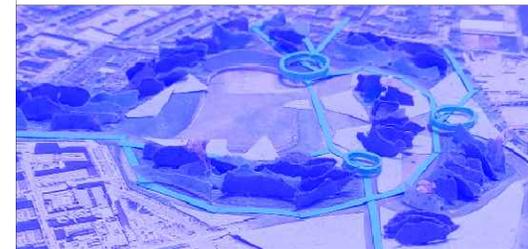
**Photo 3 : Perspective fusée Ariane depuis  
l'entrée Maryse Bastié  
Prise de vue du 10/08/2022**



**Photo 4 : Voirie et boisements**  
**Prise de vue du 05/11/2024**



# L'Aire des vents



Département de la Seine-Saint-Denis  
 Hôtel du Département  
 93000 NOUVELLY

Paysagiste-architecte  
**AGENCE TER**  
 25 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS  
 Tel : 01 43 14 34 50

Architecte  
**AGENCE TER architectures**  
 25 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS  
 Tel : 01 43 14 34 50

BET-EPD  
**INGEROP**  
 18 rue de la République 93100 ROISSY-EN-FRANCE  
 Tel : 01 49 04 04 05

Esclave  
**INDIGO**  
 39 Avenue de la République 75011 PARIS  
 Tel : 01 49 69 69 69

## PLAN MASSE Général

Observations :

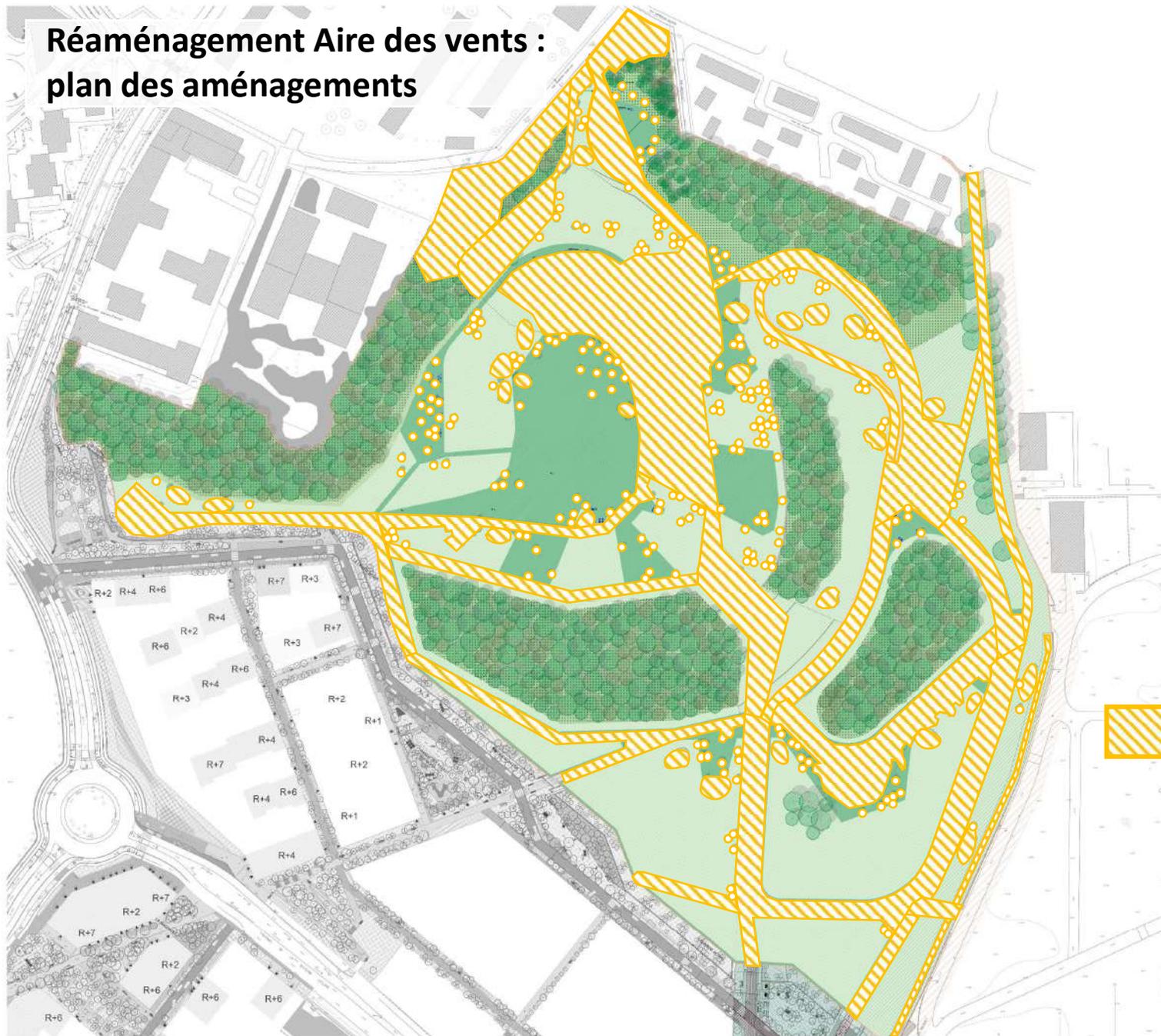
ÉCHELLE	1/750	CODE PROJET	PHASE	TYPE	N° DOSSIER	INDICE	ZONE	REP. GÉOMÉTRIQUE	PROJECTION	DATE
TER		1	AVP	PLAN	1	1	Global	RGF93-CC49		10.2024



LEGENDE //	
	Enrobés allées
	Revêtement enrobé cycle
	Béton
	Sol souple aire de jeux
	OUVRAGES
	Mur de bloc
	Edicule
	Architecture textile
	Sol fluent - Copeaux
	TOPOGRAPHIE
	Point altimétrique projet
	Rupture de pente
	Emprise terrassements
	Courbes topographiques
	Terrain de pétanque stabilisé avec basting bois
	Passes pied caillabois métallique
	VEGETATION
	Boisement existant à enrichir
	Bosquet isolé jeune plants
	Prairies
	Pelouses
	Jardins secs
	Jardins bois clair
	Arbre palette locale
	Arbre palette jardins secs
	MOBILIER ET SERRURERIE
	Main courante / garde corps
	Clôture barreaux métallique
	Clôture type Ursus 1.10m
	Arceaux vélos
	Portails / Portillons
	Jeux / Agrès sportifs avec zone de sécurité
	Banquette sans dossier
	Chaise longue
	Banc avec dossier
	Fontaine à boire
	Table et bancs de pic-nic
	Chaise / Chaise haute



# Réaménagement Aire des vents : plan des aménagements



LÉGENDE	
USAGES	VEGETATION
Extérieur allée	Équipement existant à intégrer
Revêtement asphalt-cyclot	Solcaut exist pour plants
Béton	Plantes
Sol caillouteux de base	Pédoncule
USAGES	Jardins secs
Voie de bus	Jardins boisés
Éclairage	Autres plantes locales
Architecture bois	Autres plantes pasteurisées
Sol béton - Copse	VEGETATION ET TERRASSEMENT

 Surfaces directement ou indirectement impactées par le projet (aménagements et plantations) = 77443m<sup>2</sup>

 Plantations d'arbres

# PLAN DES ABORDS DE L'AIRE DES VENTS

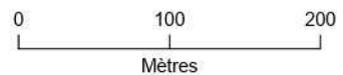
(DUGNY)

-  Aire des Vents
-  Limite de 150 m autour du projet
- Affectation des constructions**
-  Résidentiel
-  Commercial et services
-  Industriel
-  Plans d'eau

Plan N° 2025P51

Source : CD93

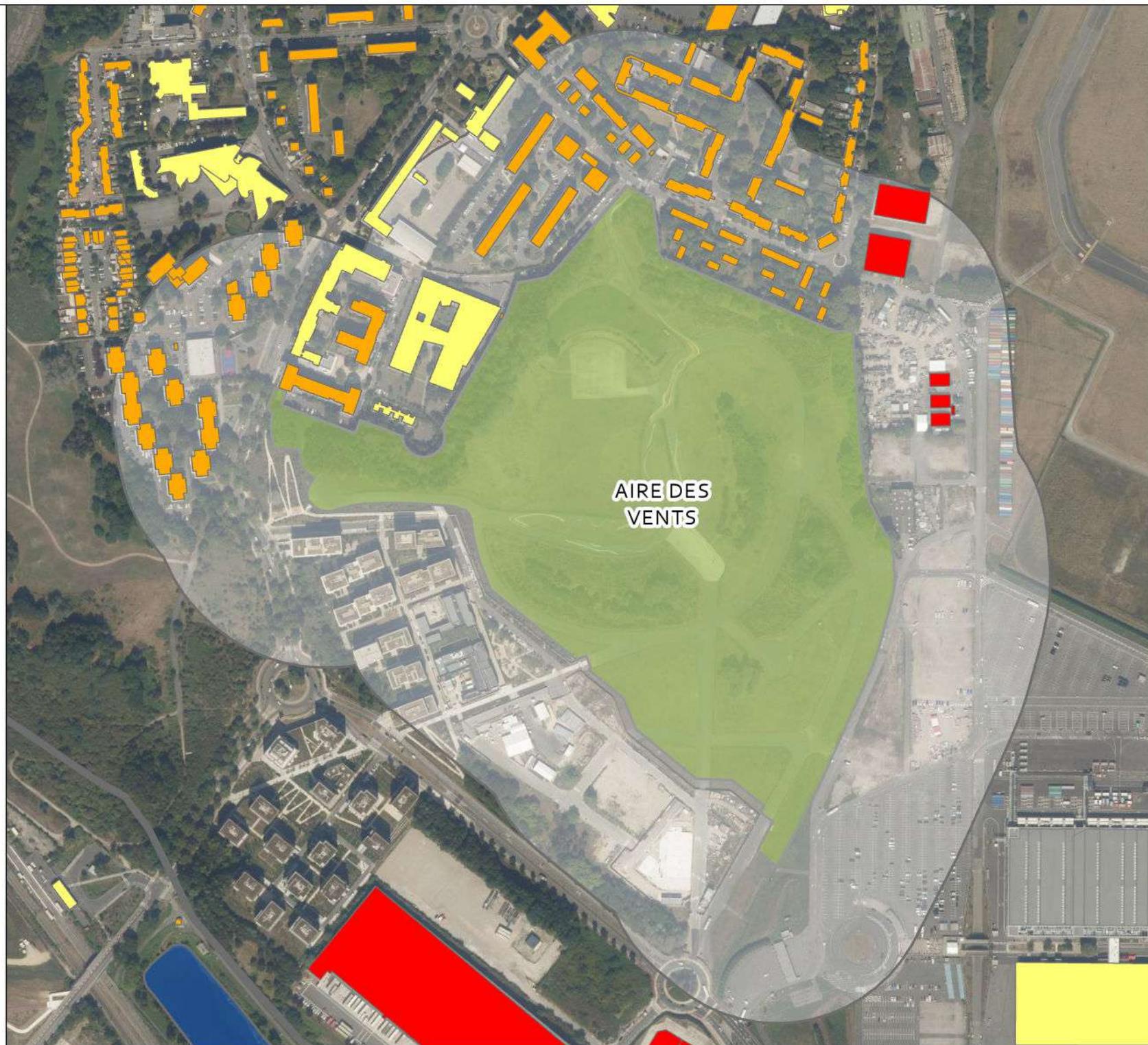
Échelle de la carte : 1/5000ème



- DTCM -

Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
06/05/2025

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT



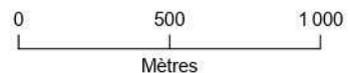
# PLAN DE SITUATION DE L'AIRE DES VENTS PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

-  Site Natura 2000
-  Aire des Vents
-  Limites des EPT
-  Limites des communes

Plan N° 2025P50

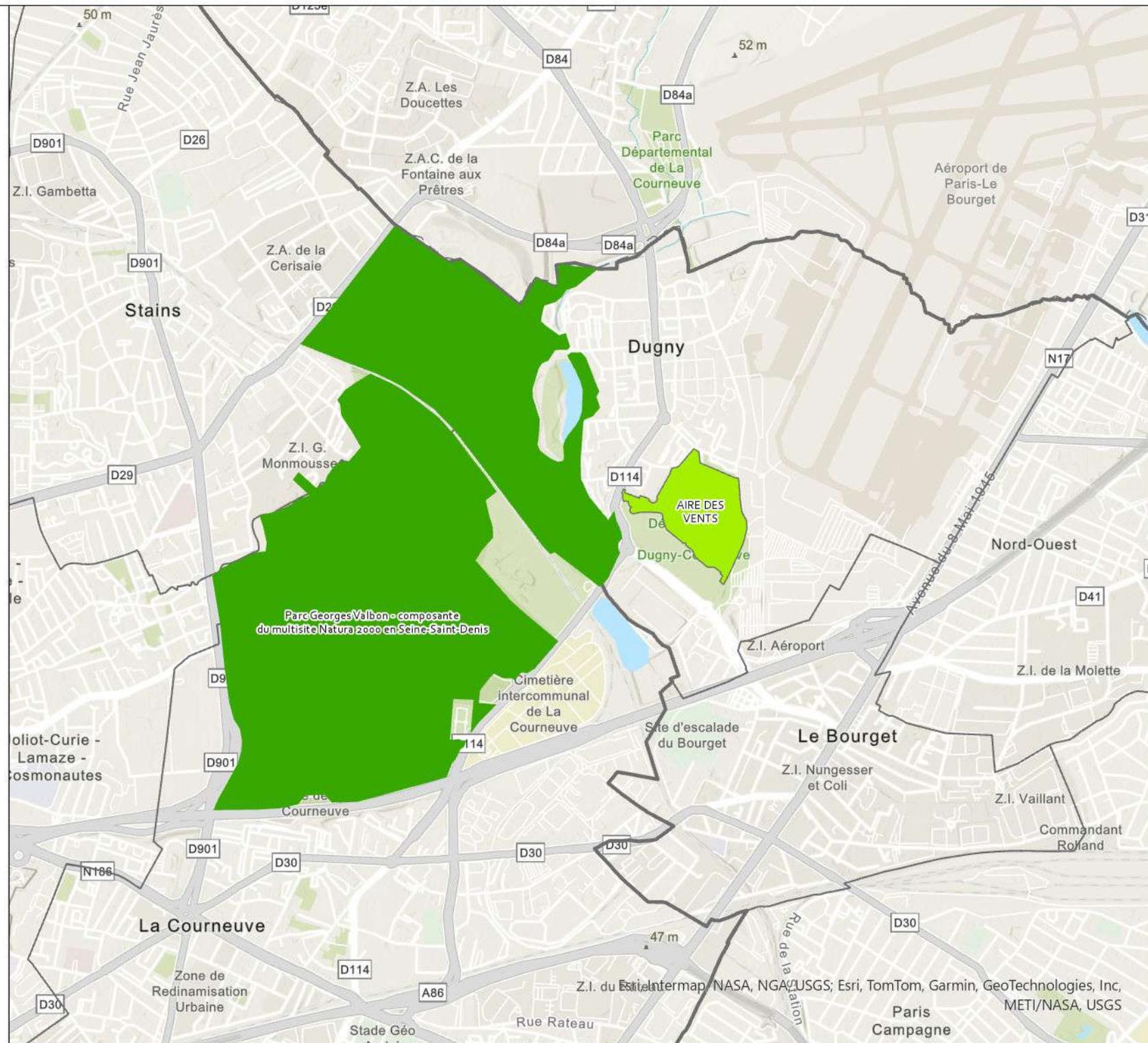
Source : CD93

Échelle de la carte : 1/25000ème



- DTCM -  
Service de la Géomatique et de l'Information Géographique  
06/05/2025

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT



Z.I. du Est Intermap, NASA, NGA/USGS; Esri, TomTom, Garmin, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS